



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 21 janvier 2025
et
Rome, 18-21 février 2025

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 27 janvier 2025	WFP/EB.1/2025/7-A/2
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM <https://executiveboard.wfp.org/fr>.

Plan stratégique de pays – Rwanda (2025-2029)

Durée	1 ^{er} mars 2025–31 décembre 2029
Coût total pour le PAM	257 030 034 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

Au cœur de la Vision 2050 du Rwanda figure l'objectif d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2035 et le statut de pays à revenu élevé d'ici à 2050. Les progrès économiques constants accomplis dans cette optique ont abouti à des avancées importantes en matière de réduction de la pauvreté, d'égalité femmes-hommes, de durabilité environnementale, d'éducation et de santé publique. Toutefois, les progrès vers la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont moins rapides depuis 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, de l'instabilité régionale, des chocs climatiques récurrents et de la hausse des prix des denrées alimentaires, autant de facteurs qui ont entravé les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans les zones rurales, où 80 pour cent des ménages connaissent la pauvreté et vivent de l'agriculture de subsistance.

L'insécurité alimentaire touche 20,6 pour cent des ménages, ce qui explique notamment que le retard de croissance puisse atteindre 33 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans. Les carences en micronutriments sont courantes et touchent 36,6 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois et 17 pour cent des adolescents. Les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont complexes et ont des effets cumulatifs. Il s'agit entre autres de la faible productivité des petites exploitations agricoles, de la dynamique des relations femmes-hommes

Coordonnateurs responsables:

M. L. Bukera
Directeur régional
Afrique de l'Est
courriel: laurent.bukera@wfp.org

M. A. Bagnoli
Directeur de pays
courriel: andrea.bagnoli@wfp.org

au sein des ménages et dans le secteur agricole, de l'augmentation du prix des produits alimentaires et du manque de diversité de l'alimentation.

Le Rwanda suit en matière de développement une stratégie énergétique qui englobe "l'ensemble des acteurs publics" et met l'accent sur le capital humain et la coordination des services et des politiques dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la protection sociale et de l'éducation. Les jeunes, qui représentent 65 pour cent de la population, connaissent un taux de chômage élevé même si le secteur agricole peut contribuer à leur autonomisation et soutenir la croissance économique.

Malgré un projet d'avenir fort et de solides cadres d'action, les lacunes systémiques sur le plan des capacités institutionnelles et la marge de manœuvre budgétaire étroite limitent l'ambition du Gouvernement. Les financements extérieurs sont insuffisants et en baisse.

L'accès à une alimentation saine et l'élimination de la malnutrition sont indispensables à la transformation du Rwanda et au développement du capital humain. Le présent plan stratégique de pays a été élaboré conformément aux priorités de la stratégie nationale de transformation, qui couvre la période 2024-2029, et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour 2025-2029, et s'appuie sur l'analyse, les données factuelles, les enseignements et les résultats obtenus en rapport avec le plan stratégique de pays pour 2019-2024. Dans le cadre du présent plan, le PAM aidera le Gouvernement à mettre en place des systèmes alimentaires résilients et inclusifs en œuvrant à l'obtention des quatre effets directs suivants:

- D'ici à 2029, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Rwanda, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes retournant chez elles et les communautés d'accueil, bénéficient d'interventions sûres, inclusives, de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes et visant à sauver des vies, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents toute l'année et d'accéder à l'autosuffisance.
- D'ici à 2029, les personnes pauvres et vulnérables au Rwanda, notamment les enfants, bénéficient de programmes renforcés de protection sociale, de repas scolaires et de nutrition qui contribuent à améliorer le capital humain, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- D'ici à 2029, les petits exploitants et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés vivant dans des camps en milieu rural, bénéficient de moyens d'existence décent et de systèmes alimentaires durables, notamment d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une résilience accrue face aux chocs et d'un meilleur accès à une alimentation saine.
- D'ici à 2029, les communautés touchées par une crise au Rwanda recueillent les fruits du renforcement des capacités dont le Gouvernement rwandais et la communauté humanitaire disposent pour intervenir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence qui se présentent.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Rwanda (2025–2029) (WFP/EB.1/2024/7-A/2), pour un coût total pour le PAM de 257 030 034 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Le Rwanda est un pays montagneux et enclavé qui a des frontières communes avec le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Il compte 13,25 millions d'habitants¹, dont 51,5 pour cent de femmes, 72,1 pour cent de ruraux et 65 pour cent de jeunes de moins de 30 ans². C'est le deuxième pays d'Afrique le plus densément peuplé³.
2. Le Rwanda aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2035 et un pays à revenu élevé d'ici à 2050. Un cadre d'action solide complète et renforce la première stratégie nationale de transformation⁴ et le programme Vision 2050 dont il s'est doté⁵.
3. Les progrès économiques constants ont abouti à des avancées importantes en matière de réduction de la pauvreté, d'égalité femmes-hommes, de durabilité environnementale, d'éducation et de santé publique. Toutefois, la récurrence des chocs et des facteurs de perturbation – parmi lesquels la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'inflation, l'instabilité régionale, les inondations catastrophiques, les sécheresses prolongées et la montée des prix mondiaux – n'ont fait qu'aggraver les difficultés, notamment le chômage des jeunes, et entraver les efforts déployés par le pays pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces chocs ont touché de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants, les ménages dirigés par des enfants ou des femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes retournant chez elles, les réfugiés et les personnes vivant dans des zones à risque.
4. L'économie se redresse à un rythme constant, la croissance du produit intérieur brut ayant retrouvé son niveau d'avant la pandémie et atteint 9,2 pour cent en 2023⁶. L'agriculture contribue à 27 pour cent du produit intérieur brut et emploie plus des deux tiers de la population. La moitié des agriculteurs pratiquent exclusivement une agriculture de subsistance, et 42 pour cent une agriculture commerciale. Sur les 3,6 millions de personnes⁷ âgées de 16 à 30 ans, seules 1,42 million travaillent, dont 45,8 pour cent dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche.
5. Le Rwanda a fait de la transformation agricole une priorité. La dégradation des terres et les changements climatiques sont des obstacles à la productivité, et environ 70 pour cent des terres se trouvent à flanc de colline, avec peu d'aménagement en terrasses et d'irrigation. En 2023, la croissance du secteur agricole, notamment la production vivrière, a reculé de 3 pour cent⁸, ce qui a eu des répercussions négatives sur les moyens d'existence, en particulier dans les zones rurales.

¹ Institut national de la statistique du Rwanda. 2022. Page Web sur le [cinquième recensement de la population et du logement – 2022](#) (en anglais uniquement).

² Ibid.

³ Banque mondiale. 2021. [Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde](#).

⁴ Gouvernement rwandais. 2017. *7 Years Government Programme: National Strategy for Transformation (NST1) 2017 – 2024*.

⁵ Gouvernement rwandais. 2015. *Vision 2050*.

⁶ Institut national de la statistique du Rwanda. 2023. Page Web sur le [rapport sur le produit intérieur brut – deuxième trimestre de 2023](#) (en anglais uniquement).

⁷ Institut national de la statistique du Rwanda. 2022. Page Web sur le [cinquième recensement de la population et du logement – 2022](#) (en anglais uniquement).

⁸ Institut national de la statistique du Rwanda. 2023. Page Web sur le [rapport sur le produit intérieur brut – troisième trimestre de 2023](#).

6. Le Rwanda est très vulnérable face aux chocs liés au climat, notamment les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain et les tempêtes, dont la fréquence et l'ampleur devraient augmenter⁹. Cette vulnérabilité est encore accrue par l'urbanisation, la topographie du pays, la mauvaise gestion des ressources en eau et des terres, la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, le mauvais état des réseaux routiers et la capacité limitée de gestion des risques climatiques¹⁰. Le Rwanda intensifie son action en faveur du climat et s'est doté de l'une des politiques climatiques les plus ambitieuses d'Afrique. Les contributions déterminées au niveau national nécessiteront 11 milliards de dollars¹¹ pour leur réalisation, mais elles restent sous-financées.
7. Le Rwanda compte la plus forte proportion de femmes siégeant au Parlement dans le monde, à savoir 61 pour cent, et occupait le 12^e rang en 2023 selon l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes¹². Toutefois, en raison de la persistance de normes sexistes qui creusent les inégalités dans les rapports de pouvoir sociaux, les femmes voient leur pouvoir de décision et leur accès aux ressources, à la terre, au financement et à l'éducation restreints, ce qui les empêche de participer pleinement à l'agriculture et à l'économie.
8. Le Rwanda accueille depuis longtemps des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes retournant chez elles. Sur les 135 077 réfugiés et demandeurs d'asile – principalement originaires de la République démocratique du Congo et du Burundi – vivant dans des camps de réfugiés, 24,4 pour cent sont des femmes âgées de 18 à 59 ans, et 15 pour cent des enfants de moins de 5 ans¹³. Le Gouvernement fait de l'autosuffisance des réfugiés et de leur intégration dans l'économie locale une priorité, mais la pénurie de terres pèse sur les moyens d'existence des réfugiés installés dans des camps.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. Le Gouvernement suit de près les progrès du pays vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de ses première et deuxième stratégies nationales de transformation.
10. De multiples facteurs empêchent de progresser. Les effets des changements climatiques, l'environnement macroéconomique et les effets durables de la pandémie de COVID-19 ont compliqué la tâche du Rwanda s'agissant d'atteindre la plupart des cibles des ODD. L'insécurité alimentaire et le manque de diversité des produits consommés restent monnaie courante. Soucieux d'accélérer les progrès, le Gouvernement adopte de plus en plus des approches davantage inclusives, multisectorielles et intégrées qui mettent l'accent sur les liens entre les systèmes alimentaires, la protection sociale, une alimentation saine et la nutrition.

⁹ Organisation des Nations Unies, Rwanda. 2024. *Common Country Analysis*.

¹⁰ Gouvernement rwandais. 2023. *National Disaster Risk Reduction and Management Policy*.

¹¹ Organisation des Nations Unies, Rwanda. 2024. *Common Country Analysis*.

¹² Forum économique mondial. 2023. *Global Gender Gap Report 2023*.

¹³ Ibid.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. *Accès à l'alimentation.* La pauvreté est l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire au Rwanda. La pauvreté multidimensionnelle touche 49 pour cent de la population, et 20,6 pour cent des ménages seraient en situation d'insécurité alimentaire; la moyenne nationale ne reflète pas les disparités géographiques, 17 des 30 districts du Rwanda présentant des niveaux d'insécurité alimentaire plus élevés encore. La plupart des ménages s'approvisionnent sur les marchés pour satisfaire leurs besoins alimentaires, et 29 pour cent d'entre eux consacrent plus de 65 pour cent de leurs revenus à l'alimentation.
12. *Élimination de la malnutrition.* Le Rwanda se classe au 96^e rang sur 125 pays selon l'indice de la faim dans le monde de 2023. Le triple fardeau de la malnutrition, en particulier le retard de croissance, constitue un véritable problème, marqué par la persistance de la dénutrition, des carences en micronutriments, du surpoids et de l'obésité. Malgré une diminution de la prévalence des retards de croissance, qui est passée de 51 pour cent en 2005 à 33 pour cent en 2020, les taux restent alarmants, et il existe des disparités géographiques qui sont susceptibles de compromettre les chances d'atteindre l'objectif national de 15 pour cent d'ici à 2029. La prévalence de l'anémie est tout aussi inquiétante, puisqu'elle est de 36,6 pour cent chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et de 17 pour cent chez les adolescents.
13. Selon l'enquête nutritionnelle normalisée et élargie de 2021, la situation nutritionnelle dans les camps de réfugiés s'est améliorée. La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois est de 2,6 pour cent, ce qui correspond à la norme dite "acceptable" de moins de 5 pour cent fixée par l'Organisation mondiale de la Santé. La prévalence du retard de croissance ayant baissé pour s'établir à 20,8 pour cent, elle constitue désormais un "problème de santé publique d'importance moyenne". La prévalence de l'anémie atteint 22,5 pour cent chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et 8,5 pour cent chez les femmes et les jeunes filles en âge de procréer.
14. *Productivité et revenus des petits exploitants.* La transformation agricole est une étape essentielle vers le développement économique, or la prédominance de l'agriculture de subsistance reste un facteur de faible productivité qui influe sur les revenus des ménages et l'accès à une alimentation saine. L'agriculture de subsistance et l'agriculture commerciale se pratiquent toutes deux à petite échelle, bien qu'elles occupent ensemble plus de 98 pour cent des terres cultivées. Les petits exploitants obtiennent de faibles rendements, un tiers seulement des ménages agricoles utilisant des semences améliorées ou des intrants, et l'on observe une dépendance excessive à l'égard de l'irrigation pluviale. Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent dans le secteur agricole; bien que les femmes constituent 77 pour cent de la main-d'œuvre agricole, leur accès aux ressources reste moindre que celui des hommes.
15. *Systèmes alimentaires durables.* Le secteur agricole a été profondément restructuré ces vingt dernières années dans le but de stabiliser l'approvisionnement alimentaire, d'optimiser la productivité et de renforcer la durabilité environnementale. Malgré ces efforts, des problèmes persistants nuisent à l'efficacité et à l'efficacé des systèmes alimentaires, parmi lesquels la faible productivité, l'insuffisance des filières et des liens avec les marchés, la vulnérabilité face aux aléas climatiques, l'inadéquation des infrastructures et le manque d'investissements. La stabilisation de la demande et de l'offre de denrées alimentaires passe par l'innovation, notamment par des investissements dans la participation aux marchés avec le secteur privé. Cela vaut tout particulièrement pour la période de soudure, lorsque le manque d'installations de stockage après récolte oblige les ménages à s'approvisionner sur les marchés à un moment où les prix connaissent une hausse saisonnière, ce qui empêche les plus pauvres d'entre eux de s'offrir une alimentation saine toute l'année.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

16. *Renforcement des capacités.* Le renforcement des capacités des pouvoirs publics favorise les nouvelles initiatives telles que les réformes en cours dans le secteur de la protection sociale, notamment la mise en place d'un registre social, d'une nouvelle politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe, de transferts monétaires permettant de faire face aux chocs et s'inscrivant dans le cadre du financement des risques liés au climat et aux catastrophes, ainsi que les efforts visant à répondre aux problèmes liés au programme multisectoriel relatif aux systèmes alimentaires.
17. *Cohérence des politiques.* Le Gouvernement dispose d'un cadre d'action solide et de documents qui fixent les grandes lignes sur lesquelles le Rwanda entend s'appuyer pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et guident les actions des administrations nationales et locales. Cependant, l'obtention d'un accord concernant des politiques essentielles exige des efforts soutenus et de longue haleine, et les nouveaux programmes d'envergure tels que le programme national d'alimentation scolaire nécessitent davantage de coordination multisectorielle et de cohérence des politiques.
18. *Diversification des ressources.* La marge de manœuvre budgétaire est restreinte et le financement national durable de secteurs clés comme la protection sociale, l'agriculture et la gestion des catastrophes est limité. Des financements innovants en faveur de l'action climatique sont désormais disponibles, mais les segments vulnérables du système alimentaire et les petits exploitants, en particulier les femmes, n'y ont qu'un accès limité. Le financement de la gestion des risques de catastrophe commence à peine à se développer, ce qui freine la capacité de résilience du pays.
19. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Rwanda prend activement part à la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'Initiative de coopération du Rwanda, qui a été lancée en vue de coordonner l'échange de données d'expérience avec d'autres pays et prévoit la participation à des partenariats mondiaux permettant de progresser dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

20. Le Rwanda se heurte à divers obstacles en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont les changements climatiques, la dégradation et l'érosion des sols, la pression démographique, le manque de terres arables, les pertes après récolte élevées, la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et l'accès limité aux marchés. Pour les surmonter, le pays doit se doter de capacités renforcées en ce qui concerne les pratiques agricoles durables, les technologies résilientes face aux changements climatiques, l'amélioration des infrastructures et les politiques qui aident les petits exploitants et facilitent leur accès aux marchés et aux intrants agricoles, et mettre en place des stratégies globales en la matière.
21. La demande en aliments sains et nutritifs et leur consommation posent également problème, compte tenu des faibles quantités de protéines animales, d'aliments riches en fer¹⁴ et d'autres nutriments essentiels consommés. Cette faible diversité alimentaire contribue à la malnutrition généralisée et s'explique par le pouvoir d'achat limité des ménages, leur dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance et un manque d'information et d'éducation en matière de nutrition. Les femmes, en particulier les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, risquent davantage de mal s'alimenter en raison d'une combinaison de facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les normes sexistes qui limitent leur accès aux ressources et à l'éducation nutritionnelle, et des disparités socioéconomiques. Seuls 22 pour cent des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficient d'un

¹⁴ PAM. 2021. Analyse intégrée du contexte pour le Rwanda (non publiée).

régime alimentaire répondant aux normes minimales acceptables; 34 pour cent ont une alimentation répondant aux normes minimales de diversité et 46 pour cent reçoivent des repas à la fréquence minimale recommandée.

22. Si le système de protection sociale rwandais couvre désormais un plus grand nombre de personnes et est plus complet, des problèmes persistent, notamment des erreurs dans l'exclusion et l'inclusion des bénéficiaires, ainsi que le manque d'information de la population sur l'aide sociale, ses droits à prestations et les services complémentaires disponibles. En outre, les lacunes dans la coordination entre le système de protection sociale et les autres secteurs se traduisent par un manque d'harmonisation de leur plans respectifs et l'absence d'approches intégrées et de programmes complémentaires.
23. Bien que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie agricole, elles sont majoritairement employées dans le secteur informel. Les femmes sont moins bien informées sur les intrants agricoles et y ont moins accès que les hommes, sachant qu'elles bénéficient de 25,5 pour cent seulement de tous les prêts agricoles accordés, contre 74,5 pour cent pour les hommes. Les personnes handicapées ont plus de mal que les autres à obtenir de bons résultats socioéconomiques, du fait de multiples facteurs tels que la stigmatisation et la discrimination, le manque d'accès à l'éducation et divers aspects socioéconomiques¹⁵.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

24. L'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) pour 2019–2024 a conforté le PAM dans la mission qu'il s'est fixée consistant à sauver des vies et à changer la vie, et a mis en relief le rôle que joue le PAM vis-à-vis du renforcement des capacités nationales en agissant à l'articulation de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Cette évaluation a montré que le PAM avait aidé à renforcer les capacités du Gouvernement en contribuant aux cadres d'action et aux mécanismes de coordination, à la gestion des risques de catastrophe, à la protection sociale et aux programmes d'alimentation scolaire. La contribution du PAM au programme d'action visant à changer la vie se manifeste par l'intérêt que le Gouvernement porte à la protection sociale, à l'alimentation scolaire, à la nutrition et aux systèmes alimentaires réactifs face aux chocs, et par le soutien qu'il leur apporte. Si le Gouvernement et les partenaires sont conscients du rôle que joue le PAM s'agissant de changer la vie, les interventions que ce dernier mène pour faire face aux situations d'urgence humanitaire et aux crises n'en demeurent pas moins cruciales.
25. La priorité accrue accordée par le PAM au renforcement des capacités nationales en tant que priorité transversale répond à l'évolution du rôle des entités des Nations Unies dans le cadre du programme d'action du Gouvernement relatif aux ODD. Le solide cadre d'action du Rwanda permet au PAM de se concentrer sur l'appui à la mise en œuvre des politiques et à la modélisation des solutions au niveau infranational, comme le prévoient les priorités du Gouvernement et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "le Plan-cadre de coopération"), ainsi que la théorie du changement du PSP pour 2025–2029.

¹⁵ La prévalence du handicap chez les personnes âgées de 5 ans et plus est de 3,4 pour cent, les femmes et les filles présentant un taux plus élevé (3,6 pour cent) que les hommes et les garçons (3,1 pour cent). Parmi les enfants d'âge scolaire (âgés de 6 à 17 ans), seuls 65 pour cent de ceux qui sont handicapés vont à l'école, contre 81 pour cent de ceux qui ne le sont pas. Institut national de la statistique du Rwanda. 2022. *5th Population and Housing Census: Rwanda, 2022*.

26. Compte tenu de la dynamique qui existe actuellement dans la région, satisfaire les besoins des réfugiés restera une priorité pour le PAM. En collaboration avec le Gouvernement et les partenaires, le PAM déterminera des solutions viables vers l'autosuffisance qui favorisent les moyens d'existence des réfugiés et permettent aux bénéficiaires de ne plus être tributaires des programmes qui répondent à leurs besoins essentiels.
27. Le portefeuille d'activités du PAM vise à renforcer les systèmes alimentaires en mettant en œuvre davantage de programmes fondés sur des transferts de type monétaire, en encourageant les pratiques d'agriculture régénératrice qui améliorent la résilience des petits exploitants face aux chocs et en favorisant l'échange de connaissances afin de stimuler l'innovation sociale, technologique et financière. Le PAM a aussi élargi ses partenariats à des entités du secteur privé.
28. L'évaluation du précédent PSP et l'évaluation à mi-parcours du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale ont recommandé au PAM de se concentrer sur son rôle de catalyseur dans l'ensemble de son portefeuille d'activités et de définir ce rôle en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise dans l'appui à ce type de programme et le renforcement des capacités de gestion en la matière au niveau du district. Une plus grande implication des communautés et leur intégration dans le programme, des mesures pour faire face aux chocs climatiques et la promotion des moyens d'existence des réfugiés sont autant de priorités qui ont été mises en avant lors des consultations avec les communautés.
29. Les enseignements tirés de la mise en œuvre par le PAM d'approches de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes, dans le cadre du programme commun pour l'autonomisation économique des femmes rurales et du projet Alliance pour des marchés durables et création d'actifs au service de communautés résilientes et de la transformation des relations entre les sexes, montrent tout l'intérêt qu'il y a à adopter un modèle fondé sur la création d'actifs dans les initiatives de gestion des ressources naturelles. Le présent PSP tient compte du caractère intersectionnel de la vulnérabilité et de la nécessité de mettre l'accent sur l'inclusion du handicap et les efforts visant à éliminer les obstacles liés à la problématique femmes-hommes dans l'ensemble du portefeuille d'activités. Il recentre aussi les activités du PAM liées au climat sur l'atténuation des risques, la préparation aux situations d'urgence et l'adaptation.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

30. Le présent PSP contribue aux priorités du Gouvernement définies dans la deuxième stratégie nationale de transformation, en particulier la réduction des taux de retard de croissance et de malnutrition, l'amélioration de la qualité de l'éducation et la création de possibilités d'emplois décents et productifs.
31. Le PSP est aligné sur d'autres cadres nationaux tels que le plan stratégique pour le secteur de la santé (2022–2030), la stratégie de développement de l'agriculture (2015–2035), le cinquième plan stratégique de transformation agricole, la politique nationale relative à la famille et à la nutrition (2024), le plan stratégique pour l'inclusion des réfugiés (2019–2024), la politique nationale pour l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale (2021), le plan du secteur de l'éducation scolaire (2021–2030), la politique nationale globale d'alimentation scolaire (2019), la politique nationale de protection sociale (2020), la politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2023) et le plan national d'adaptation (2021–2050).
32. Le PSP est conforme au Plan-cadre de coopération pour 2025–2029 et à ses trois piliers: transformation économique, transformation sociale et transformation de la gouvernance.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

33. Lors de la formulation du PSP, le PAM a suivi une approche globale en matière de participation des parties prenantes pour étudier les possibilités de collaboration et les priorités. Il a organisé des réunions bilatérales de haut niveau et des ateliers multipartites au niveau national avec des représentants du Gouvernement, des ambassades, des donateurs, des partenaires de développement et des organisations de la société civile, dont des organisations de femmes. Au niveau des districts, les consultations ont réuni des représentants des autorités locales et des experts techniques, et leurs recommandations ont été prises en compte dans tous les effets directs du PSP.
34. Soucieux de respecter l'engagement pris en matière de responsabilité à l'égard des personnes touchées, le PAM a organisé des consultations avec des jeunes, des femmes et des personnes handicapées afin de mieux comprendre leurs priorités et de recenser les lacunes et les possibilités existantes.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

35. Le PAM aidera le Gouvernement à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables face aux chocs et risquant d'être "laissées de côté". Il s'attachera à améliorer les moyens d'existence des groupes de population vulnérables, parmi lesquels les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes handicapées, les jeunes et les femmes, grâce à des systèmes alimentaires résilients. Le PAM apportera aussi son concours au Gouvernement pour la gestion des catastrophes et les programmes de protection sociale, en s'attaquant à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition chroniques.
36. Au titre des quatre effets directs intégrés du PSP, le PAM renforcera les leviers structurels en faveur de systèmes alimentaires inclusifs et durables et de systèmes de protection sociale, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, ainsi que la gestion des risques de catastrophe, tout en promouvant la résilience climatique, la nutrition et l'égalité femmes-hommes. Le PSP est conçu de manière à favoriser la cohérence entre les effets directs du PSP, tout en décloisonnant les activités et en créant des liens entre elles. Par exemple, les activités d'alimentation scolaire prévues au titre de l'effet direct 2 du PSP créeront une demande pour des aliments sains, ce qui renforcera les activités avec les petits exploitants, de même que celles sur les filières et la sécurité sanitaire et la qualité des aliments au titre de l'effet direct 3 du PSP. En tant que plateforme d'intégration, l'alimentation scolaire contribue à tous les effets directs du PSP et s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des capacités du Gouvernement en matière d'achats et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.
37. L'articulation entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix est au cœur du PSP. En abordant le programme consistant à sauver des vies sous l'angle de la résilience, les activités menées au titre du PSP contribueront à l'objectif plus large consistant à changer la vie, et permettront à terme de réduire les besoins en assistance humanitaire et d'aligner l'action menée par le PAM sur la stratégie du Gouvernement visant à permettre aux réfugiés de sortir des programmes d'assistance et de s'intégrer dans la société.

38. Le rôle de catalyseur du PAM prendra toute son importance à mesure qu'il passera de l'exécution directe de programmes d'appui à la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer les programmes et systèmes publics en faveur de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence et de la résilience face aux changements climatiques. Encadrée par une stratégie opérationnelle et s'appuyant sur les résultats antérieurs, notamment en matière d'élaboration de politiques et de stratégies, l'action que mène le PAM en matière de renforcement des capacités fait partie intégrante de toutes les activités du PSP. L'inclusion du handicap et les initiatives de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes reposeront sur des stratégies et des plans d'action et seront incorporées dans les activités du PSP, de même que les dispositions relatives à la transformation numérique, à la protection des personnes touchées et à la responsabilité à l'égard de ces dernières.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Rwanda, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes retournant chez elles et les communautés d'accueil, bénéficient d'interventions sûres, inclusives, de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes et visant à sauver des vies, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents toute l'année et d'accéder à l'autosuffisance

39. Le PAM continuera de subvenir aux besoins des réfugiés au Rwanda en poursuivant son programme destiné à sauver des vies. La population de réfugiés devrait croître en raison de la flambée de violence en République démocratique du Congo et de l'instabilité en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, mais aussi du taux de natalité dans les camps de réfugiés, où l'on estime que 350 bébés¹⁶ naissent en moyenne chaque mois.
40. Environ 94 pour cent des réfugiés dépendent de l'assistance humanitaire. Malgré la politique du gouvernement qui autorise la libre circulation des réfugiés, les possibilités de subsistance pour ceux qui vivent dans les camps sont limitées faute d'accès à des terres utilisables pour l'agriculture et l'élevage et du fait de l'insuffisance des financements destinés aux initiatives en faveur des moyens d'existence. Le PAM s'emploiera à améliorer l'autosuffisance des réfugiés au moyen de projets qui visent à développer les moyens d'existence, l'accès aux services financiers et les activités génératrices de revenus.
41. Le PAM renforcera la capacité du Ministère en charge de la gestion des urgences de se préparer aux crises, de les anticiper et d'y faire face, en s'appuyant autant qu'il est possible sur les systèmes de protection sociale, la gestion des risques de catastrophe et des mesures d'anticipation. Il viendra également en aide aux Rwandais touchés par divers chocs, en renforçant leur résilience et en œuvrant à l'obtention de résultats durables.

Effet direct stratégique du PAM

42. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

43. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

¹⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2023. *UNHCR monthly operations updates and statistics, February 2024* (non disponible en ligne).

Harmonisation avec les priorités nationales

44. L'effet direct 1 du PSP est conforme à la cible 1 de l'ODD 2 et contribue à l'effet 2 (pilier relatif à la transformation sociale) du Plan-cadre de coopération. Les opérations en faveur des réfugiés sont conformes au plan stratégique pour l'inclusion des réfugiés (2019–2024), à la politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2023) et aux instructions ministérielles relatives à la gestion des réfugiés et des camps de réfugiés (2021).

Produits escomptés

45. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:

- Produit 1.1: Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes retournant chez elles et les autres personnes touchées par une crise qui risquent de se retrouver en situation de vulnérabilité reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire suffisante qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
- Produit 1.2: Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les enfants de moins de 5 ans des communautés d'accueil, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose reçoivent des aliments spécialisés en quantité suffisante et bénéficient de services de communication visant à faire évoluer la société, les comportements et les relations entre les femmes et les hommes en matière de nutrition, ainsi que de services conçus pour prévenir et traiter toutes les formes de malnutrition.
- Produit 1.3: Les élèves des écoles maternelles et primaires des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs en quantité suffisante, ce qui améliore leur assiduité.
- Produit 1.4: Les ménages de réfugiés et les communautés d'accueil accèdent plus facilement à des services financiers de nature à transformer la dynamique des relations entre les femmes et les hommes, à des compétences et à des activités variées génératrices de revenus visant à les doter de moyens d'existence durables et à leur permettre de devenir autosuffisants.
- Produit 2.1: Les Rwandais vulnérables touchés par des catastrophes, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays, reçoivent une assistance d'urgence qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
- Produit 3.1: Les acteurs nationaux et locaux disposent de capacités renforcées et sont prêts à mieux anticiper les chocs et les catastrophes, à s'y préparer et à y faire face de manière globale, rapide, inclusive et innovante, notamment au moyen de la gestion des risques de catastrophe, de mesures d'anticipation et de programmes et de systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes retournant chez elles; soutenir le programme d'alimentation scolaire destiné aux élèves des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil; et fournir un appui aux moyens d'existence en faveur des réfugiés vulnérables et des communautés d'accueil

46. Le PAM assurera au profit des réfugiés des transferts de type monétaire et des transferts de vivres assortis de conditions qui leur permettront de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels. Il maintiendra l'approche suivie jusqu'ici en matière de ciblage et de hiérarchisation des priorités pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

47. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Ministère en charge de la gestion des urgences, le PAM renforcera l'autosuffisance des réfugiés en les aidant à acquérir des moyens d'existence durables grâce à diverses interventions, dont des formations, des activités génératrices de revenus agricoles et non agricoles, l'intégration des réfugiés dans les coopératives de petits exploitants des communautés d'accueil, l'accès à des financements et l'établissement de liens entre les réfugiés et les programmes publics de mise en valeur des terres.
48. Le PAM apportera son appui au traitement de la malnutrition aiguë modérée chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que chez les enfants âgés de 6 à 59 mois vivant dans les camps de réfugiés. En ce qui concerne la prévention de la malnutrition chronique, il fournira des aliments nutritifs spécialisés aux enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes. Les réfugiés qui suivent un traitement antirétroviral contre le VIH ou un traitement sous surveillance directe de courte durée contre la tuberculose recevront également des aliments nutritifs spécialisés.
49. Des actions de communication à dimension nutritionnelle visant à faire évoluer la société, les comportements et la dynamique des relations entre les femmes et les hommes favoriseront une alimentation saine parmi les réfugiés et dans les communautés d'accueil. Le PAM continuera de plaider pour l'intégration dans le programme national d'alimentation scolaire des dernières écoles non couvertes accueillant des réfugiés, de façon à assurer un filet de sécurité aux ménages de réfugiés.
50. Le PAM renforcera les capacités dont les autorités nationales et infranationales disposent pour prendre progressivement en charge la gestion de l'approvisionnement, de l'achat et du transport des produits alimentaires ainsi que de leur entreposage dans les écoles et dans les plateformes mises en place dans les districts. Le PAM a élaboré et appliqué une approche similaire pour le programme national d'alimentation scolaire du Gouvernement, qu'il met en œuvre afin de faire la preuve du potentiel qu'offrent la création de débouchés commerciaux pour les communautés rurales et le renforcement des systèmes alimentaires locaux.

Activité 2: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux Rwandais exposés au risque de catastrophe, en s'appuyant autant qu'il est possible sur des mesures d'anticipation et les systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale réactifs face aux chocs

51. Au titre de cette activité, le PAM fournira une assistance alimentaire aux ménages touchés par une catastrophe. Pour assurer une assistance complète, il élaborera des programmes tenant compte des risques, adaptés aux conditions locales et assortis de mesures d'anticipation afin de répondre aux besoins spécifiques qui apparaissent aux différents stades des interventions menées pour faire face aux catastrophes.
52. Le PAM continuera de prêter assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les centres mis en place à leur intention ainsi qu'aux ménages déplacés ayant pu regagner leur foyer en toute sécurité, afin de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels et de les aider à rétablir leurs moyens d'existence. L'assistance sera fournie en tenant compte du contexte, de l'évaluation des besoins des bénéficiaires – en particulier ceux des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées –, du fonctionnement des marchés, de la surveillance des prix, des contributions des donateurs et des ressources disponibles.

Activité 3: Fournir un appui au renforcement des capacités et une assistance technique aux institutions nationales et infranationales et aux partenaires afin de donner au Rwanda les moyens d'anticiper les chocs et les catastrophes, de s'y préparer et de mieux y faire face

53. En tant que partenaire humanitaire clé du Gouvernement, le PAM redoublera d'efforts dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe en renforçant les systèmes et les capacités dont le Gouvernement dispose pour mettre en œuvre des approches durables et novatrices. En collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires, il développera les mécanismes de préparation et d'intervention à utiliser pour faire face à des aléas tels que les pandémies, les sécheresses, les inondations et les glissements de terrain.
54. Les mesures d'anticipation constitueront une stratégie essentielle pour maîtriser le coût des catastrophes et renforcer la résilience tout en sauvant des vies, offrant ainsi un moyen financièrement rationnel pour intervenir en temps voulu en cas de crise. Le PAM collaborera avec le Gouvernement et les partenaires pour relier les systèmes d'alerte rapide aux modalités de financement préalablement convenues et faciliter l'adoption d'une stratégie axée sur l'anticipation dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de l'assistance destinée aux ménages vulnérables.
55. Le PAM aidera le Rwanda à élaborer des politiques nationales et des cadres d'orientation tenant compte de la problématique femmes-hommes ainsi qu'une stratégie et des solutions de financement au service de la gestion des risques de catastrophe. En coordination avec le Gouvernement, le PAM et le HCR renforceront les moyens mis à la disposition des agents de santé pour leur permettre de fournir des services de nutrition de qualité aux réfugiés.
56. Lorsque les besoins dépasseront les capacités nationales d'intervention et à la demande du Gouvernement, le PAM fournira une assistance aux ménages touchés par une crise. Il s'efforcera de passer par les systèmes gouvernementaux existants, y compris les systèmes de protection sociale, pour fournir cette assistance.

Partenariats

57. Le PAM collaborera avec le Ministère en charge de la gestion des urgences, le HCR, les partenaires coopérants, y compris les organisations non gouvernementales locales, et les représentants des réfugiés pour répondre aux besoins de ces derniers, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Afin d'appuyer les initiatives en faveur de l'indépendance financière et de l'autosuffisance des réfugiés, le PAM s'associera au secteur privé, aux partenaires coopérants, aux prestataires de services financiers, à d'autres entités des Nations Unies et à des comités représentant les réfugiés et les communautés d'accueil. S'agissant des programmes d'alimentation scolaire et de nutrition, le PAM coopérera avec les ministères responsables de l'éducation et de la santé ainsi qu'avec l'organisme national chargé du développement de l'enfant.

Hypothèses

58. Les tensions et les conflits au sein des pays voisins et entre eux risquent de se prolonger. Le PAM veillera à trouver un financement suffisant pour maintenir, à tout le moins, une assistance réduite en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des communautés d'accueil. Le PAM se fonde sur l'hypothèse que les communautés touchées resteront accessibles et que les partenariats existants se poursuivront, garantissant ainsi l'efficacité de la coordination et des interventions.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

59. L'assistance du PAM sera assurée sur la base de l'état de vulnérabilité des bénéficiaires, en veillant à cibler tous les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés et à passer d'une assistance générale à un ciblage fondé sur les besoins. Le PAM mettra en œuvre des activités axées sur les moyens d'existence afin d'accroître l'autosuffisance des réfugiés et d'améliorer leur intégration dans les communautés d'accueil. Il préconisera et appuiera la réalisation d'initiatives visant à intégrer toutes les écoles accueillant des réfugiés dans le programme national d'alimentation scolaire et fera en sorte que les services de santé destinés aux réfugiés comprennent des programmes de nutrition lors de leur transfert aux systèmes de santé nationaux et au régime national d'assurance-maladie en vue de leur prise en charge.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les personnes pauvres et vulnérables au Rwanda, notamment les enfants, bénéficient de programmes renforcés de protection sociale, de repas scolaires et de nutrition qui contribuent à améliorer le capital humain, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

60. Le PAM aidera le Gouvernement à renforcer le capital humain, les systèmes de protection sociale et les travaux publics tenant compte des enjeux climatiques, et à réduire le retard de croissance, conformément aux priorités nationales énoncées dans la deuxième stratégie nationale de transformation.
61. Le PAM appuiera l'utilisation du programme national d'alimentation scolaire en tant que filet de sécurité de base, et encouragera la mise en œuvre d'interventions globales visant à promouvoir l'éducation, la santé et la nutrition au cours des 8 000 premiers jours de la vie. Il contribuera en outre au renforcement de la résilience et de l'inclusivité du système alimentaire national en offrant des débouchés prévisibles aux petits exploitants et aux entreprises chargées de l'enrichissement des aliments.
62. L'effet direct 2 du PSP sera étroitement associé à l'effet direct 1 à travers l'alimentation scolaire, les activités de sensibilisation et les compétences en matière de nutrition, la gestion des risques de catastrophe et la protection sociale, et à l'effet direct 3 à travers les liens établis avec les systèmes alimentaires locaux qui approvisionnent les écoles et créent une demande pour des aliments nutritifs et une agriculture à dimension nutritionnelle. Le PAM a aidé le Gouvernement à élaborer des stratégies de gestion des risques de catastrophe intelligentes face au climat, notamment des stratégies axées sur la réalisation de travaux publics climato-compatibles et la mise en œuvre de programmes de protection sociale réactifs face aux chocs.

Effet direct stratégique du PAM

63. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

64. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

65. L'effet direct 2 du PSP est conforme à la cible 2 de l'ODD 2 et contribue à l'effet 2 (pilier relatif à la transformation sociale) du Plan-cadre de coopération. Il est également en phase avec les objectifs de la deuxième stratégie nationale de transformation en matière de nutrition, d'éducation et de prestation de services publics, avec la politique nationale d'alimentation scolaire globale (2019), avec le plan stratégique national pour le secteur de la protection sociale (2018–2024), avec la stratégie nationale visant à sortir durablement de la pauvreté et avec la politique nationale en matière d'alimentation et de nutrition (2014).

Produits escomptés

66. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 4.1: Au Rwanda, les filles et les garçons d'âge scolaire reçoivent des repas scolaires sans danger pour la santé, adéquats, nutritifs et variés et bénéficient de services complémentaires de santé et de nutrition à l'école afin d'améliorer leur niveau d'instruction et leur état nutritionnel.
 - Produit 4.2: Le Gouvernement, les parents et le secteur privé sont en mesure de mettre durablement en œuvre un programme national d'alimentation scolaire financièrement rationnel, fondé sur des données factuelles, de nature à transformer la dynamique des relations entre les femmes et les hommes et à dimension nutritionnelle pour tous les enfants scolarisés au Rwanda.
 - Produit 5.1: Les personnes vulnérables sur le plan nutritionnel au Rwanda, notamment les enfants de moins de 5 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes, les personnes vivant avec le VIH et les personnes handicapées, tirent profit de la capacité accrue du pays à recenser les personnes les plus démunies et à leur fournir des services nutritionnels adéquats et intégrés qui favorisent une alimentation saine et répondent à leurs besoins nutritionnels.
 - Produit 6.1: Les ménages pauvres, notamment ceux qui sont vulnérables face aux chocs, bénéficient de la capacité accrue dont le Gouvernement dispose pour financer, concevoir et fournir une protection sociale réactive face aux chocs et tenant compte des effets du climat au moyen de systèmes opérationnels fiables et souples qui répondent à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et à d'autres besoins essentiels et les aident à gérer les risques et les chocs.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir des repas scolaires nutritifs et variés ainsi que des services de santé et de nutrition à l'école aux enfants d'âge scolaire au Rwanda, et renforcer les capacités nationales à cet égard

67. Le PAM fournira des repas scolaires nutritifs aux enfants dans les zones en proie à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et s'en servira de tremplin pour l'apprentissage et l'innovation. Il élaborera et expérimentera des liens entre l'alimentation scolaire et les services de santé et de nutrition à l'école, l'agriculture à dimension nutritionnelle et tenant compte des enjeux climatiques – notamment l'enrichissement et la biofortification des aliments et les cultures à forte teneur en nutriments – et les initiatives en faveur d'une cuisson propre.
68. Le PAM mettra en œuvre des actions de communication visant à faire évoluer la société et les comportements dans le cadre des programmes de repas scolaires afin d'améliorer l'alimentation des enfants d'âge scolaire et de leurs familles. En s'appuyant sur des données factuelles, il collaborera avec ses partenaires pour entreprendre une analyse différenciée par sexe et promouvoir des services intégrés de santé et de nutrition en milieu scolaire qui répondent aux besoins des adolescentes à l'aide d'une approche de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes.
69. Le PAM s'emploiera avec ses partenaires à promouvoir une éducation inclusive et à développer les capacités de lecture des enfants de maternelle et des petites classes du primaire grâce à l'apport d'un appui destiné à améliorer les pratiques et outils d'enseignement.

70. Le PAM travaillera avec les autorités nationales et infranationales à la conception et à l'élaboration d'orientations, de mesures de soutien et de modèles visant à garantir que les produits alimentaires achetés pour le programme national d'alimentation scolaire sont stockés, transportés et distribués de manière à en améliorer la sécurité sanitaire et la qualité. Le PAM encouragera la coordination institutionnelle, appuiera l'élaboration de politiques, d'orientations et de normes en la matière, produira des données factuelles et plaidera en faveur d'un financement durable. Il aidera le Gouvernement à participer activement à la Coalition pour l'alimentation scolaire, tout en donnant aux parents et aux aidants, ainsi qu'au secteur privé, les moyens de jouer le rôle crucial qui leur incombe dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire.

Activité 5: Mener des activités de renforcement des capacités au profit des acteurs de la nutrition afin d'améliorer les systèmes, les programmes et les interventions en matière de nutrition au niveau national

71. En collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé, le PAM renforcera les services et les programmes nationaux spécifiquement axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle, en mettant notamment à profit les programmes fondés sur des aides sous forme de vivres ou de type monétaire destinés à améliorer la nutrition. En axant l'action qu'il mène auprès des communautés sur une alimentation saine et sur les centres de traitement de la malnutrition, le PAM adoptera une approche tenant compte de tous les stades de la vie, notamment dans le but d'améliorer la santé et l'alimentation pendant la période décisive allant du 1 000^e au 8 000^e jour de la vie de l'enfant. Les groupes vulnérables sur le plan nutritionnel, en particulier les enfants de moins de 5 ans, les élèves des écoles maternelles, les filles et les femmes allaitantes, les autres adolescentes et les personnes vivant avec le VIH, bénéficieront notamment de services nationaux de nutrition de meilleure qualité et mieux intégrés qui contribueront à réduire les taux de retard de croissance et les carences en micronutriments.
72. Le PAM maintiendra son soutien au Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN) en tant que plateforme essentielle permettant de promouvoir la collaboration avec le secteur privé dans le domaine de la nutrition au Rwanda. Il continuera d'appuyer les initiatives du Gouvernement en matière d'enrichissement des aliments et d'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans le cadre de sa participation au Mouvement SUN.

Activité 6: Mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des institutions nationales et infranationales afin de leur permettre de financer, de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes et des programmes de protection sociale réactifs face aux chocs et tenant compte des enjeux climatiques

73. Aux côtés du Gouvernement, le PAM renforcera la couverture, l'efficacité, la qualité et la portée du système national de protection sociale, en mettant particulièrement l'accent sur le programme Vision 2020 Umurenge¹⁷. Il s'emploiera à promouvoir la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques, de la protection sociale et de la gestion des risques de catastrophe dans les programmes de protection sociale réactifs face aux chocs et tenant compte de la question climatique¹⁸, notamment dans le cadre de projets de travaux publics visant à renforcer la résilience des ménages vulnérables.

¹⁷ Le programme Vision 2020 Umurenge porte sur les filets de sécurité sociale et les travaux publics.

¹⁸ Le système de protection sociale bien développé du Rwanda, géré par les pouvoirs publics, contribue déjà à faire face aux chocs liés aux phénomènes météorologiques dans le cadre des efforts déployés pour assurer une "bonne protection sociale". PAM. 2021. *Assessment of the Sensitivity of the Social Protection Sector in Rwanda to Climate-Related Shocks*.

74. Le PAM aidera le Gouvernement à élaborer et à perfectionner le système de transferts monétaires réactif face aux chocs mis en place dans le cadre du programme Vision 2020 Umurenge. Il définira et expérimentera des moyens de relier la protection sociale à l'adaptation aux changements climatiques, notamment à l'aide de projets de travaux publics tenant compte de la question climatique, en tirant parti autant que faire se peut des possibilités de financement de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe. Le PAM encouragera l'intégration du programme d'alimentation scolaire dans les cadres nationaux de protection sociale. Avec ses partenaires, il participera aux discussions nationales sur la promotion d'une protection sociale à dimension nutritionnelle.
75. Le PAM travaillera avec le Gouvernement et ses partenaires à l'amélioration et à l'harmonisation des systèmes opérationnels en vue de la mise en œuvre d'initiatives de protection sociale qui contribuent aux réformes dans ce domaine. Il s'attachera à renforcer la souplesse et la réactivité face aux chocs des principaux systèmes, en particulier celles des dispositifs de ciblage utilisés pour le registre social national, les transferts monétaires numériques via les services de paiement de gouvernement à particuliers et la gestion des réclamations.

Partenariats

76. Le PAM encouragera les partenariats pluriannuels avec les ministères responsables de l'éducation et des finances et d'autres ministères participant à l'alimentation scolaire; avec l'organisme national chargé du développement de l'enfant et le Ministère du genre et de la promotion de la famille pour la prestation de services de nutrition; et avec le Ministère des gouvernements de l'administration locale et l'organisme chargé du développement des entités administratives locales pour la protection sociale. Le PAM maintiendra aussi des partenariats avec les autorités de district et intensifiera les actions conjointes aux côtés des autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Agence allemande de coopération internationale, du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Banque mondiale.
77. Les partenariats avec les organisations de la société civile sont indispensables à la mise en œuvre des activités et seront mis à profit pour mener des actions conjointes de mobilisation et de plaidoyer concernant la politique nationale. Le PAM encouragera de nouveaux partenariats de recherche qui permettront d'obtenir des données factuelles sur les interventions en matière d'alimentation scolaire et de nutrition et restera actif au sein de la Coalition pour l'alimentation scolaire; à cet égard, il aidera le Gouvernement à respecter ses engagements régionaux et mondiaux et à jouer un rôle de chef de file dans la coopération Sud-Sud et à y participer. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les domaines de la protection sociale et de la nutrition seront également élargies.

Hypothèses

78. L'obtention de cet effet direct suppose que le Gouvernement continue d'allouer des ressources et de donner la priorité aux programmes concernés en dépit d'une marge de manœuvre budgétaire limitée, et que l'environnement se prête à l'intégration intersectorielle des services publics.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

79. Le PAM accordera la priorité à la durabilité du programme national d'alimentation scolaire lors de la conception et de la mise en œuvre du plan de retrait progressif de sa participation à ce programme. Une attention particulière sera accordée à l'appui à la protection sociale, aux filets de sécurité et aux services et programmes de nutrition financés par les pouvoirs publics. Le PAM transférera la responsabilité de son programme de création d'actifs au Gouvernement dans le cadre de son programme de travaux publics, ainsi que les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires pour en assurer la viabilité.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les petits exploitants et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés vivant dans des camps en milieu rural, bénéficient de moyens d'existence décents et de systèmes alimentaires durables, notamment d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une résilience accrue face aux chocs et d'un meilleur accès à une alimentation saine

80. Le PAM poursuivra son programme visant à "changer la vie" et renforcera la sécurité alimentaire en abordant les systèmes alimentaires de manière à favoriser une alimentation saine et la création d'emplois décents. Conformément au projet du Gouvernement en matière de transformation des systèmes alimentaires, il s'emploiera à renforcer les filières à dimension nutritionnelle et à faciliter le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, en accordant la priorité à l'inclusion et à l'autonomisation des petits exploitants et des coopératives, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des réfugiés. Il aidera à développer dans l'ensemble du pays l'agriculture de conservation, les technologies numériques et les partenariats noués avec le secteur privé.
81. Afin de renforcer l'adoption à plus grande échelle de pratiques résilientes face aux changements climatiques, le PAM facilitera l'accès aux financements, aux technologies et pratiques intelligentes face au climat, ainsi qu'aux marchés. Il adoptera progressivement une stratégie axée sur le secteur privé dans le cadre de son action visant à améliorer l'efficacité des échanges commerciaux au profit des petits exploitants en aidant ces derniers à accéder aux marchés.

Effet direct stratégique du PAM

82. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

83. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

84. L'effet direct 3 du PSP est conforme à la cible 4 de l'ODD 2 et contribue à l'effet 1 (pilier relatif à la transformation économique) du Plan-cadre de coopération ainsi qu'à la réalisation des objectifs de la deuxième stratégie nationale de transformation en matière de création d'emplois et de moyens d'existence. Il est également conforme au cinquième plan stratégique de transformation agricole, à la politique nationale en matière d'environnement et de changements climatiques et à la politique nationale pour l'égalité femmes-hommes.

Produits escomptés

85. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 7.1: Les petits exploitants, les coopératives, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises agricoles ainsi que d'autres acteurs des filières ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les réfugiés, bénéficient de l'amélioration des services proposés le long des filières, notamment de formations personnalisées, d'un accès accru à des marchés diversifiés, y compris les écoles, et de méthodes novatrices permettant d'accéder aux services financiers.
- Produit 7.2: Les petits exploitants, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées vivant dans les zones vulnérables, bénéficient d'un meilleur accès à des compétences agricoles tenant compte des enjeux climatiques, ainsi qu'à des services de conseil innovants et de nature à faire évoluer la dynamique des relations femmes-hommes, à des actifs résilients face aux changements climatiques et à des infrastructures qui renforcent leur résilience face aux chocs.
- Produit 7.3: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, bénéficient du renforcement des filières locales à dimension nutritionnelle et de l'enrichissement des aliments, de meilleures connaissances en matière de nutrition et de la disponibilité d'aliments nutritifs plus abordables, plus accessibles et plus sûrs.

Activités essentielles

Activité 7: Fournir une assistance technique et renforcer les capacités nationales en vue de mettre en œuvre des programmes intégrés d'adaptation aux changements climatiques qui permettent aux acteurs des secteurs public et privé et aux communautés, en particulier aux femmes et aux jeunes, d'améliorer la production agricole, l'accès aux marchés, la création d'emplois, l'information, les financements et les technologies numériques, de réduire les pertes alimentaires, d'améliorer la qualité, d'augmenter les revenus et d'avoir une alimentation saine

86. Le PAM appuiera la création et le renforcement des capacités nécessaires aux producteurs vivriers (coopératives et agriculteurs se trouvant dans les camps de réfugiés et communautés d'accueil) pour mettre en commun leurs ressources, regrouper leurs produits et développer les liens avec les marchés, y compris les liens noués avec les programmes d'alimentation scolaire. Le PAM s'efforcera d'augmenter les débouchés offerts aux petits exploitants, en s'appuyant sur les écoles pour créer des marchés dans les zones où des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale sont mises en œuvre.
87. Le PAM apportera son aide à la réhabilitation durable et inclusive de l'environnement et à la restauration, la protection et l'utilisation des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, la santé des sols, la promotion de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie propre dans les écoles.
88. Le PAM viendra en aide aux microentreprises et aux petites entreprises agricoles dirigées par des jeunes et des femmes en fournissant aux petits exploitants et aux coopératives des connaissances et des ressources qui facilitent l'adoption de pratiques agricoles durables et tenant compte des enjeux climatiques. Il encouragera le développement de filières locales à dimension nutritionnelle et l'accès durable à des aliments abordables et nutritifs pour les communautés et les petits exploitants, et améliorera la productivité et la résilience des communautés.

89. Le PAM renforcera les capacités nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, de gestion après récolte, de connaissances nutritionnelles et de culture financière. Grâce à des partenariats noués avec le secteur privé, en particulier en milieu rural, les communautés auront accès à des outils et à du matériel essentiels pour les activités après récolte. Le PAM encouragera l'adoption de pratiques agricoles innovantes telles que l'agriculture verticale, l'agriculture de conservation et les technologies numériques qui améliorent l'efficacité générale.
90. Le PAM intensifiera ses activités en faveur de l'émancipation économique des femmes en étendant les initiatives d'inclusion financière aux jeunes femmes et en aidant à instaurer avec les hommes un dialogue de nature à faire évoluer la dynamique des relations femmes-hommes.

Partenariats

91. Le PAM poursuivra son étroite collaboration avec les ministères chargés de l'agriculture, de la jeunesse et de l'administration locale, ainsi qu'avec les parties prenantes des districts, en mettant à leur disposition des activités de renforcement des capacités.
92. Le PAM consolidera ses partenariats avec le secteur privé, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises agricoles, les sociétés de technologie financière et les institutions financières. Il développera sa collaboration avec les organisations de femmes, les organisations de personnes handicapées, les fondations, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles afin de générer des données factuelles permettant d'éclairer l'élaboration des politiques et de promouvoir une participation active des femmes et des filles.
93. Les partenariats avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et avec d'autres entités des Nations Unies seront essentiels, notamment pour les activités de nature à faire évoluer la dynamique des relations femmes-hommes et tenant compte de la question climatique, ainsi que pour l'appui stratégique et opérationnel visant à faire progresser la commercialisation de la production des petits exploitants.

Hypothèses

94. L'obtention de cet effet direct nécessite de bénéficier de financements réguliers, de données factuelles et de partenariats pour favoriser une extension des interventions dans le cadre plus large des systèmes alimentaires. Cela passe en outre par un soutien politique fort, la mobilisation des communautés, une demande soutenue du marché et un suivi efficace.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

95. Pour garantir la durabilité et la transposition à plus grande échelle de ses interventions, le PAM continuera de privilégier les initiatives de renforcement des capacités conçues pour permettre aux principales parties prenantes de piloter et de gérer les interventions de manière efficace. Le PAM encouragera le partage des responsabilités et de la conduite des activités en associant les parties prenantes à la conception et au financement des programmes.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les communautés touchées par une crise au Rwanda recueillent les fruits du renforcement des capacités dont le Gouvernement rwandais et la communauté humanitaire disposent pour intervenir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence qui se présentent

96. Le PAM mettra à profit ses compétences en matière de logistique et de chaînes d'approvisionnement pour épauler le Gouvernement et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement et leur permettre de faire face aux situations d'urgence. Durant celles-ci, le PAM fournira au Gouvernement et aux partenaires humanitaires des services à la demande, notamment dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de la logistique et des transferts de type monétaire, qui leur permettront d'intervenir efficacement et en temps voulu.

Effet direct stratégique du PAM

97. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

98. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

99. L'effet direct 4 du PSP est conforme à la cible 16 de l'ODD 17 et contribue aux piliers relatifs au développement social et à la gouvernance du Plan-cadre de coopération, à la politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2023) ainsi qu'au plan national d'urgence en cas d'afflux de population (2018).

Produits escomptés

100. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 8.1: Les personnes touchées par une crise, le Gouvernement et les acteurs humanitaires bénéficient de l'amélioration des services de coordination, de la chaîne d'approvisionnement humanitaire et de la technologie utilisée pour assurer une assistance d'urgence.

Activités essentielles

Activité 8: Fournir des services et des compétences liés à la chaîne d'approvisionnement qui permettent au Gouvernement et aux partenaires d'apporter une assistance d'urgence en temps voulu aux populations touchées

101. Fort de sa longue expérience en matière d'assistance aux populations démunies, le PAM fournira des services et des compétences liés à la chaîne d'approvisionnement afin de pouvoir apporter une assistance en temps voulu aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux communautés d'accueil et aux autres communautés touchées par une crise, et d'améliorer la qualité des services de santé publique et de nutrition ainsi que les interventions d'urgence menées par le Gouvernement.

102. S'appuyant sur sa solide réputation en matière de gestion des opérations transfrontières et de maintien de l'accès aux personnes démunies, le PAM continuera d'assurer un "couloir logistique" permettant d'acheminer des secours humanitaires dans les pays voisins. Il facilitera la livraison rapide et efficace des denrées alimentaires sur le territoire rwandais et dans l'ensemble de la région, de façon à répondre aux besoins alimentaires nationaux et régionaux.

103. Le PAM mettra à profit ses compétences en matière de chaînes d'approvisionnement, de transferts de type monétaire, d'ingénierie, d'analyse et de production de données factuelles pour fournir des services et un soutien technique aux institutions publiques, aux partenaires humanitaires et de développement et à d'autres organisations, et accroître ainsi leur capacité à intervenir efficacement et effectivement en cas de crise.
104. En collaboration avec le Ministère en charge de la gestion des urgences et d'autres parties prenantes gouvernementales, le PAM définira des itinéraires, déterminera les stocks disponibles et d'autres ressources nécessaires aux interventions d'urgence, et collaborera avec des organismes partenaires dans le but de créer une base de données complète de ces ressources. Il définira le contenu d'un "colis d'urgence" en veillant à ce que celui-ci comprenne suffisamment de vivres et d'autres articles essentiels pour subvenir aux besoins immédiats des ménages touchés à la suite d'une situation d'urgence. De plus, il identifiera les fournisseurs capables de constituer et de distribuer les colis dans un délai de sept jours.

Partenariats

105. Le PAM travaillera en partenariat avec les institutions publiques, en particulier le Ministère en charge de la gestion des urgences, les autres entités des Nations Unies, les organismes universitaires et les organisations nationales et internationales nécessitant ses services.

Hypothèses

106. Le PAM renforce ses partenariats stratégiques avec le Gouvernement et les organismes concernés, en tant que prestataire de services essentiels, tout en collaborant activement avec le comité national de gestion des catastrophes et en coordonnant les interventions mondiales par l'intermédiaire du module de logistique, du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et de l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST), s'il devaient être activés.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

107. La prestation de services du PAM s'accompagnera d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique visant à améliorer la capacité du Gouvernement et des autres partenaires concernés à fournir des services dans les situations d'urgence.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

108. Le PAM ciblera 580 000 personnes au cours de la période couverte par le PSP. Parmi elles, 52 pour cent seront des femmes et des filles, l'assistance fournie tenant compte des besoins nutritionnels spécifiques de ce groupe de population. Le PAM ciblera les petits exploitants et les acteurs des filières, en particulier les femmes, l'objectif étant de renforcer leur rôle dans les filières à dimension nutritionnelle. Il viendra en aide aux personnes et aux communautés les plus exposées au risque d'exclusion, notamment les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les adolescentes.
109. Le programme d'alimentation scolaire ciblera les écoles situées dans les zones géographiques touchées par l'insécurité alimentaire: les districts de Burera, Gasabo, Kayonza, Ngororero et Nyamasheke.
110. Le nombre de bénéficiaires de niveau 3 augmentera durant la période couverte par le PSP en raison de l'évolution des activités du PAM vers une assistance technique dans l'ensemble de son portefeuille de programmes. Le ciblage des initiatives d'assistance technique s'effectuera en fonction des besoins et du niveau d'intérêt exprimé par les bénéficiaires potentiels, ainsi que de la possibilité de développer des modèles susceptibles d'être reproduits à des fins d'apprentissage et de transposition à plus grande échelle.

4.2 Transferts

111. Le PAM fournira une assistance vitale aux réfugiés au moyen d'aides sous forme de produits alimentaires et de transferts de type monétaire, et augmentera la proportion de l'assistance de type monétaire au cours de la période couverte par le PSP, en vue de renforcer l'indépendance financière et de stimuler le développement économique local. Le PAM prévoit de passer graduellement d'une assistance alimentaire en nature à des transferts monétaires pour les Rwandais retournant chez eux et les 16 écoles couvertes par l'opération en faveur des réfugiés. Il continuera de fournir des liquidités aux écoles, y compris celles accueillant des réfugiés, dans le but d'aider les parents réfugiés et les aidants en finançant la contribution parentale au programme national d'alimentation scolaire, qui bénéficie d'une subvention publique couvrant jusqu'à 90 pour cent du coût des repas.
112. Les Rwandais touchés par un choc recevront une aide en fonction de l'évaluation des besoins, de la fonctionnalité du marché, du suivi des prix, des contributions des donateurs et des ressources disponibles, autant d'éléments qui détermineront également le choix de la modalité de transfert.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

113. Sur la base d'une évaluation des effectifs et d'examens périodiques, le PAM a procédé à une planification stratégique des effectifs et à une adaptation structurelle afin de déterminer les effectifs nécessaires à l'exécution du PSP.
114. Le bureau de pays adaptera et renforcera les compétences de son personnel conformément aux exigences du nouveau PSP, en mettant l'accent sur sa capacité de travailler en partenariat avec le Gouvernement au sujet des principales priorités et en consolidant ses capacités dans des domaines revêtant une importance stratégique accrue, tels que le renforcement des capacités nationales, la protection sociale, les approches de nature à faire évoluer la dynamique des relations entre les femmes et les hommes et l'action climatique.
115. Le comité chargé des questions de qualité de vie accordera la priorité au bien-être des employés, notamment dans le cadre de l'initiative de communication et de liaison avec les familles, des activités liées à l'enquête mondiale auprès du personnel et d'autres ressources du PAM en matière de bien-être.

4.4 Partenariats

116. Le PAM est un précieux partenaire du Gouvernement rwandais. La réalisation des objectifs du PSP interviendra en collaboration avec le Gouvernement, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, y compris les autres organismes ayant leur siège à Rome, les institutions financières internationales, les partenaires de recherche, les organisations communautaires et le secteur privé.
117. Le PAM renforcera sa participation aux groupes de travail techniques, aux comités directeurs et aux forums de coordination concernés pour y promouvoir des approches multisectorielles de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, compte tenu de ses atouts spécifiques.
118. Conformément aux priorités fixées dans le Plan-cadre de coopération, le PAM s'attachera à mener conjointement des activités de sensibilisation et de programmation avec les autres organismes des Nations Unies en vue de coordonner et d'harmoniser les activités visant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
119. Le PAM s'efforcera, dans le cadre de ses interventions de renforcement des capacités, d'obtenir des effets à long terme tout en assurant une meilleure prise en main des programmes et des systèmes par le pays, en nouant des partenariats solides, fiables et efficaces et en favorisant une bonne coordination.

120. Le PAM établira des partenariats avec des organisations de la société civile, parmi lesquelles des organisations non gouvernementales internationales et nationales, des groupes et organisations de jeunes et des communautés locales, et utilisera les plateformes existantes tels les mécanismes communautaires de remontée de l'information pour tirer des enseignements. Il étendra sa collaboration aux groupes de femmes, aux organisations de personnes en situation de handicap et aux organisations communautaires afin d'approfondir ses travaux sur les approches de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes et sur l'inclusion sociale.
121. Le PAM étudiera la possibilité de nouer des partenariats autour des connaissances et de la recherche en vue d'élaborer des programmes fondés sur des données factuelles. Il mettra sur pied des partenariats novateurs entre les différents secteurs en vue de trouver des approches innovantes en matière de programmes, comme l'enrichissement des aliments dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire, tout en renforçant sa collaboration avec le secteur privé en vue de consolider les systèmes alimentaires.
122. Le PAM accompagnera le Gouvernement dans son programme en faveur de la coopération Sud-Sud, grâce à sa présence internationale dans les échanges Sud-Sud et à sa participation active à la Coalition pour l'alimentation scolaire et au Réseau du secteur privé du Mouvement SUN.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

123. Le PAM alignera le suivi et l'évaluation des activités du PSP sur le Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022–2025. Conformément aux exigences minimales institutionnelles en matière de suivi, le système de suivi et d'évaluation consistera essentiellement à renforcer le suivi des effets directs, des processus et des produits afin d'améliorer la prise de décisions concernant les programmes. Le PAM entend améliorer le suivi de ses activités de renforcement des capacités à l'aide d'indicateurs institutionnels actualisés et d'approches telles que les études qualitatives. Il élaborera des processus solides de gestion des connaissances afin d'appuyer la réalisation effective des effets directs des programmes, l'amélioration de l'action menée et l'innovation. Des outils de suivi des processus seront mis à jour et intégrés dans le système de remontée de l'information aux échelons appropriés pour qu'il y soit donné suite, système dont le développement est déjà bien avancé.
124. Les données de référence et les cibles des indicateurs d'effet direct seront établies au cours des trois premiers mois de l'exécution du PSP. Les données seront ventilées par sexe, par âge, par handicap et en fonction d'autres facteurs d'inclusion sociale, le cas échéant. Le bureau de pays dispose d'un système de suivi à distance qui permettra de collecter et d'analyser les données plus rapidement et à moindre coût, en particulier lors des interventions d'urgence. Le suivi des processus sera effectué régulièrement pour vérifier si les activités sont mises en œuvre comme prévu et si les bénéficiaires sont satisfaits.
125. Un examen à mi-parcours du PSP sera effectué en 2027 pour mesurer les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, et une évaluation indépendante finale au cours de l'avant-dernière année de son exécution. Des évaluations décentralisées des activités menées dans le cadre du programme de repas scolaires et de l'effet direct 3 du PSP seront également réalisées. Le PAM contribuera au suivi de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération et épaulera le Gouvernement dans ses initiatives de suivi, de production d'éléments factuels et d'analyse au moyen des technologies numériques et de l'analyse des données.

126. Le PAM maintiendra des mécanismes communautaires de remontée de l'information par lesquels les bénéficiaires pourront prendre contact directement avec les employés du PAM, donner leur avis et présenter des réclamations concernant les programmes du PAM, ce qui permettra de mieux cerner les ajustements à apporter au programme. Le mécanisme servira en outre à faire remonter aux échelons supérieurs les cas liés à la protection, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de violence sexiste, et à les transmettre aux services compétents.
127. Le bureau de pays élaborera un plan d'action relatif à la participation des communautés au PSP, plan qui régira la mobilisation ultérieure des parties prenantes au cours de l'exécution des programmes.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

128. Le succès du présent PSP dépendra du maintien de la stabilité politique au Rwanda, à la suite des élections en juillet 2024, et de la stabilité régionale. L'insécurité qui sévit actuellement dans l'est de la République démocratique du Congo constitue un risque. Si la situation se détériore encore, il faut s'attendre à ce qu'un nombre accru de demandeurs d'asile et de personnes déplacées arrivent au Rwanda.
129. La perturbation du commerce transfrontalier et la hausse des prix des produits de base risquent d'aggraver l'insécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables.
130. La disponibilité de fonds fait peser un risque sur la concrétisation des effets directs du PSP. Pour atténuer les déficits de financement, le PAM s'attachera en priorité à planifier ses activités sur la base d'éléments factuels et à œuvrer en amont auprès des donateurs, tout en veillant à allouer les ressources de manière efficiente.
131. La fréquence et l'intensité accrues des chocs climatiques, tels que les inondations et les sécheresses, représentent un risque pour les bénéficiaires, le personnel et les biens du PAM. Ce dernier mettra en œuvre des mesures de sécurité qui rendront les missions et les activités sur le terrain aussi sûres que possible, notamment en procédant à une évaluation obligatoire des risques avant un déplacement. Le PAM dispose d'un plan d'urgence pour définir les mesures à prendre immédiatement et réagir rapidement en cas de choc de grande ampleur.

Risques opérationnels

132. Le PAM est déterminé à assurer la protection de ses bénéficiaires, de son personnel et de ses partenaires tout au long de ses opérations. Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le PAM renforcera les procédures internes de signalement et de transmission des cas présumés aux services compétents. Pour lutter contre les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le PAM assurera une formation et des actions de sensibilisation à l'intention de son personnel et de ses partenaires et contribuera activement aux initiatives interorganisations. Le bureau de pays mettra en place des mesures d'atténuation visant à réduire les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles lors des interventions fondées sur l'assistance alimentaire et les transferts de type monétaire. Son objectif principal est de favoriser la responsabilisation et de garantir des mécanismes rapides et sûrs pour la prévention et le traitement de tous les cas.
133. Les déficits de financement à l'échelle mondiale entraînent une réduction rapide des sources de financement relativement fiables que le Mécanisme de gestion globale des vivres assure au Rwanda et au bureau du PAM dans le pays en investissant dans la société Africa Improved Foods. L'arrêt total de ce financement serait lourd de conséquences pour l'entreprise, les agriculteurs locaux auprès desquels elle s'approvisionne, ses employés et les relations entre le PAM et le Gouvernement.

Risques fiduciaires

134. Le PAM informera son personnel des risques associés à la fraude et à la corruption, tout en renforçant l'application du principe de tolérance zéro. Il collaborera avec les bureaux de terrain afin de renforcer les stratégies de gestion des risques, notamment en procédant à des vérifications d'usage des partenaires et des fournisseurs, ainsi qu'à des évaluations régulières des risques dans les régions considérées comme étant exposées à la fraude. Les mécanismes d'assurance interne seront renforcés pour veiller au respect des garanties conçues à cet effet.

Risques financiers

135. Les opérations du PAM sont soumises à des risques financiers comme les fluctuations des prix, les variations des taux de change, les taux d'inflation élevés et l'utilisation potentiellement abusive des biens. Le PAM suivra systématiquement l'évolution des prix et évaluera régulièrement la bonne utilisation des fonds alloués. S'agissant du risque lié aux fluctuations des taux de change, il prendra des mesures proactives, notamment en ajustant les valeurs des transferts de type monétaire, le cas échéant.

5.3 Garanties sociales et environnementales

136. Conformément à la politique environnementale du PAM et au cadre associé pour la durabilité, les activités du PSP feront l'objet d'un examen préalable et des mesures d'atténuation seront mises en place pendant les phases de conception et de mise en œuvre.
137. Le PAM entretiendra une communication bilatérale et régulière avec les communautés et entreprendra des analyses portant sur la protection et des évaluations tenant compte des risques de conflit afin de respecter le principe consistant à "ne pas nuire" et de mettre en œuvre des programmes sûrs et inclusifs qui permettent de rendre compte aux parties prenantes et de répondre le mieux aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information et le suivi régulier permettront de recenser et de traiter les problèmes qui nuisent à la qualité des programmes du PAM, notamment les erreurs d'inclusion et d'exclusion liées au ciblage, et les risques de discrimination fondés sur l'âge, le sexe, le handicap et d'autres facteurs sociaux.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

138. Le montant total du PSP pour la période 2025–2029 s'établit à 257,0 millions de dollars, dont 65 pour cent seront alloués à l'effet direct 1 du PSP (intervention face à une crise), 21 pour cent à l'effet direct 2 du PSP (renforcement de la résilience), et 13 pour cent à l'effet direct 3 du PSP (causes profondes). Les fonds alloués à l'effet direct 4 du PSP correspondent à un plan de secours pour une intervention face à une crise, qui sera activé en cas de besoin.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	25 852 253	30 305 631	31 457 738	32 427 281	33 602 046	153 644 949
	2	1 942 177	2 041 735	2 091 227	2 052 013	2 134 489	10 261 640
	3	913 787	899 036	618 151	516 340	566 824	3 514 138
2	4	8 150 486	9 023 966	9 292 685	8 526 775	7 409 691	42 403 604
	5	1 225 261	1 253 449	1 303 197	1 360 335	1 530 674	6 672 915
	6	904 313	1 256 963	1 063 698	1 124 287	937 453	5 286 713
3	7	7 271 104	9 043 793	8 291 490	5 417 700	4 529 319	34 553 406
4	8	88 007	111 416	155 597	164 696	172 952	692 668
Total		46 347 389	53 935 989	54 273 783	51 589 426	50 883 448	257 030 034

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

139. Le manque de financement humanitaire pour l'opération en faveur des réfugiés a contraint le PAM à réduire considérablement les transferts monétaires pendant la quasi-totalité de la période couverte par le PSP. Les priorités concurrentes à travers le monde, auxquelles s'ajoutent la tendance à la baisse du financement humanitaire, risquent fort d'affecter encore la situation des réfugiés au Rwanda.
140. Depuis mai 2021, le PAM et le HCR ciblent les réfugiés vivant dans les camps classés comme très vulnérables ou modérément vulnérables et appuient les possibilités limitées d'autosuffisance dans la mesure où la souplesse des financements le permet. En collaboration avec le Ministère en charge de la gestion des urgences, le PAM s'efforce actuellement de rectifier les erreurs d'inclusion afin de réduire la proportion de réfugiés classés comme très vulnérables dans le cadre du ciblage en cours, ce qui lui permettra d'établir des priorités en cas de contraintes financières.
141. Si certaines activités ont bénéficié d'un financement plus important, comme l'alimentation scolaire et l'aide aux petits exploitants, d'autres sont restées gravement sous-financées, notamment la prévention et le traitement de la malnutrition, les projets axés sur l'autosuffisance et les moyens d'existence en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, les programmes d'alimentation scolaire pour les enfants de réfugiés, la protection sociale réactive face aux chocs, ainsi que la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Le Gouvernement et les partenaires de développement sont conscients de la valeur de l'appui technique du PAM, mais cela ne se traduit pas par des contributions financières.
142. Le PAM intensifiera les activités de mobilisation de fonds et de sensibilisation menées conjointement avec le Gouvernement, y compris en élargissant ses partenariats avec de nouveaux donateurs, des institutions financières et le secteur privé, afin d'optimiser l'impact de ses interventions en saisissant des possibilités de mobilisation conjointe de fonds pluriannuels prévisibles à l'appui de priorités communes. En cas de déficits de financement, le PAM privilégiera l'assistance visant à sauver des vies plutôt que le renforcement de la résilience. Une stratégie en matière de partenariats et de mobilisation de ressources a été élaborée afin d'aider le bureau de pays à définir les domaines de collaboration et mobiliser des ressources.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE RWANDA (2025–2029)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Rwanda, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes retournant chez elles et les communautés d'accueil, bénéficient d'interventions sûres, inclusives, de nature à transformer la dynamique des relations femmes-hommes et visant à sauver des vies, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents toute l'année et d'accéder à l'autosuffisance

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les tensions et les conflits au sein des pays voisins et entre eux risquent de se prolonger. Le PAM veillera à trouver un financement suffisant pour maintenir, à tout le moins, une assistance réduite en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des communautés d'accueil. Le PAM se fonde sur l'hypothèse que les communautés touchées resteront accessibles et que les partenariats existants se poursuivront, garantissant ainsi l'efficacité de la coordination et des interventions.

Indicateurs d'effet direct

- 1.1.1 Score de consommation alimentaire
- 1.1.2 Score de consommation alimentaire – nutrition
- 1.1.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)
- 1.1.4 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire
- 1.1.5 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels
- 1.1.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels
- 1.1.7 Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)
- 1.1.8 Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)
- 1.1.9 Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers
- 1.1.10 Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

- 1.1.11 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer
- 1.1.13 Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)
- 1.1.14 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération
- 1.1.15 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité
- 1.1.16 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon
- 1.1.17 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement
- 1.1.20 Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire
- 1.1.21 Évolution annuelle du taux de scolarisation
- 1.1.22 Taux de fréquentation scolaire
- 1.1.23 Taux d'achèvement des études
- 1.1.41 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été améliorés ou élaborés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation
- 1.1.42 Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM
- 1.1.44 Nombre de personnes (bénéficiaires indirects du PAM) couvertes par des systèmes ou des programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a fourni un appui
- 1.1.45 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM
- 1.1.47 Taux de poursuite des études (par niveau)
- 1.1.51 Score de diversité alimentaire
- 1.1.58 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (Pourcentage de ménages ayant un indice réduit des stratégies de survie)
- 1.1.62 Proportion de paramètres de l'indicateur relatif à la capacité de préparation aux situations d'urgence pour lesquels une amélioration a été obtenue
- 1.1.72 Nombre de plans de gestion, de processus et de plateformes contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 1.1.76 Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 1.1.80 Proportion des personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD

1.1.83 Proportion de personnes participant à des activités rémunératrices à la suite de formations de développement des compétences

1.1.97 Pourcentage de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Activités et produits

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes retournant chez elles; soutenir le programme d'alimentation scolaire destiné aux élèves des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil; et fournir un appui aux moyens d'existence en faveur des réfugiés vulnérables et des communautés d'accueil

Catégorie d'activités 1.2: Transfert de ressources non assorti de conditions

Produit 1.1: Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes retournant chez elles et les autres personnes touchées par une crise qui risquent de se retrouver en situation de vulnérabilité reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire suffisante qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1)

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Produit 1.1: Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes retournant chez elles et les autres personnes touchées par une crise qui risquent de se retrouver en situation de vulnérabilité reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire suffisante qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1)

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Produit 1.2: Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les enfants de moins de 5 ans des communautés d'accueil, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes et les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose reçoivent des aliments spécialisés en quantité suffisante et bénéficient de services de communication visant à faire évoluer la société, les comportements et les relations entre les femmes et les hommes en matière de nutrition, ainsi que de services conçus pour prévenir et traiter toutes les formes de malnutrition (niveau 2)

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Produit 1.3: Les élèves des écoles maternelles et primaires des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs en quantité suffisante, ce qui améliore leur assiduité (niveau 1)

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Produit 1.4: Les ménages de réfugiés et les communautés d'accueil accèdent plus facilement à des services financiers de nature à transformer la dynamique des relations entre les femmes et les hommes, à des compétences et à des activités variées génératrices de revenus visant à les doter de moyens d'existence durables et à leur permettre de devenir autosuffisants (niveau 2)

Activité 2: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux Rwandais exposés au risque de catastrophe, en s'appuyant autant qu'il est possible sur des mesures d'anticipation et les systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale réactifs face aux chocs

Produit 2.1: Les Rwandais vulnérables touchés par des catastrophes, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays, reçoivent une assistance d'urgence qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1)

Activité 3: Fournir un appui au renforcement des capacités et une assistance technique aux institutions nationales et infranationales et aux partenaires afin de donner au Rwanda les moyens d'anticiper les chocs et les catastrophes, de s'y préparer et de mieux y faire face

Produit 3.1: Les acteurs nationaux et locaux disposent de capacités renforcées et sont prêts à mieux anticiper les chocs et les catastrophes, à s'y préparer et à y faire face de manière globale, rapide, inclusive et innovante, notamment au moyen de la gestion des risques de catastrophe, de mesures d'anticipation et de programmes et de systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs (niveau 2)

Produit 3.1: Les acteurs nationaux et locaux disposent de capacités renforcées et sont prêts à mieux anticiper les chocs et les catastrophes, à s'y préparer et à y faire face de manière globale, rapide, inclusive et innovante, notamment au moyen de la gestion des risques de catastrophe, de mesures d'anticipation et de programmes et de systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs (niveau 2)

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Catégorie d'activités 1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Catégorie d'activités 1.1: Préparation aux situations d'urgence et action immédiate

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les personnes pauvres et vulnérables au Rwanda, notamment les enfants, bénéficient de programmes renforcés de protection sociale, de repas scolaires et de nutrition qui contribuent à améliorer le capital humain, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

L'obtention de cet effet direct suppose que le Gouvernement continue d'allouer des ressources et de donner la priorité aux programmes concernés en dépit d'une marge de manœuvre budgétaire limitée, et que l'environnement se prête à l'intégration intersectorielle des services publics.

Indicateurs d'effet direct

- 2.2.20 Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire
- 2.2.21 Évolution annuelle du taux de scolarisation
- 2.2.22 Taux de fréquentation scolaire
- 2.2.23 Taux d'achèvement des études
- 2.2.24 Pourcentage des écoliers qui, à la fin de deux années d'études primaires, se montrent capables de lire et de comprendre un texte du niveau de leur classe
- 2.2.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 2.2.41 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été améliorés ou élaborés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation
- 2.2.42 Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM
- 2.2.43 Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)
- 2.2.44 Nombre de personnes (bénéficiaires indirects du PAM) couvertes par des systèmes ou des programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a fourni un appui
- 2.2.45 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM
- 2.2.47 Taux de poursuite des études (par niveau)

- 2.2.53 Nombre d'enseignants, d'éducateurs ou d'assistants pédagogiques dans les écoles cibles adoptant effectivement des techniques ou des outils d'enseignement nouveaux et de qualité.
- 2.2.59 Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école (y compris les programmes d'alimentation scolaire) entièrement mise en œuvre par les parties prenantes nationales et le PAM
- 2.2.63 Pourcentage d'enfants d'âge scolaire atteignant le score minimal de diversité alimentaire
- 2.2.70 Montant du budget consacré annuellement par le gouvernement hôte aux programmes et systèmes pris en main par les instances nationales qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, à l'issue de la fourniture par le PAM d'un appui en matière de renforcement des capacités
- 2.2.75 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD qui ont bénéficié de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 2.2.78 Montant du budget consacré annuellement par le gouvernement hôte aux programmes et systèmes pris en main par les instances nationales qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, à l'issue de la fourniture par le PAM d'un appui en matière de renforcement des capacités
- 2.2.79 Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 2.2.82 Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les activités nationales en faveur de la santé et de la nutrition à l'école (y compris les programmes d'alimentation scolaire) notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation
- 2.2.91 Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été approuvés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 2.2.93 Pourcentage des enfants absents à l'école pour des problèmes de santé
- 2.2.94 Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été élaborés ou adaptés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 2.2.97 Pourcentage de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Activités et produits

Activité 4: Fournir des repas scolaires nutritifs et variés ainsi que des services de santé et de nutrition à l'école aux enfants d'âge scolaire au Rwanda, et renforcer les capacités nationales à cet égard

Produit 4.1: Au Rwanda, les filles et les garçons d'âge scolaire reçoivent des repas scolaires sans danger pour la santé, adéquats, nutritifs et variés et bénéficient de services complémentaires de santé et de nutrition à l'école afin d'améliorer leur niveau d'instruction et leur état nutritionnel (niveau 1)

Catégorie d'activités 1.5: Programmes en milieu scolaire

Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire

Produit 4.2: Le Gouvernement, les parents et le secteur privé sont en mesure de mettre durablement en œuvre un programme national d'alimentation scolaire financièrement rationnel, fondé sur des données factuelles, de nature à transformer la dynamique des relations entre les femmes et les hommes et à dimension nutritionnelle pour tous les enfants scolarisés au Rwanda (niveau 3)

Activité 5: Mener des activités de renforcement des capacités au profit des acteurs de la nutrition afin d'améliorer les systèmes, les programmes et les interventions en matière de nutrition au niveau national

Produit 5.1: Les personnes vulnérables sur le plan nutritionnel au Rwanda, notamment les enfants de moins de 5 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes, les personnes vivant avec le VIH et les personnes handicapées, tirent profit de la capacité accrue du pays à recenser les personnes les plus démunies et à leur fournir des services nutritionnels adéquats et intégrés qui favorisent une alimentation saine et répondent à leurs besoins nutritionnels (niveau 2)

Activité 6: Mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des institutions nationales et infranationales afin de leur permettre de financer, de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes et des programmes de protection sociale réactifs face aux chocs et tenant compte des enjeux climatiques

Produit 6.1: Les ménages pauvres, notamment ceux qui sont vulnérables face aux chocs, bénéficient de la capacité accrue dont le Gouvernement dispose pour financer, concevoir et fournir une protection sociale réactive face aux chocs et tenant compte des effets du climat au moyen de systèmes opérationnels fiables et souples qui répondent à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et à d'autres besoins essentiels et les aident à gérer les risques et les chocs (niveau 3)

Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les petits exploitants et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés vivant dans des camps en milieu rural, bénéficient de moyens d'existence décents et de systèmes alimentaires durables, notamment d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une résilience accrue face aux chocs et d'un meilleur accès à une alimentation saine

Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Catégorie d'activités 1.3: Programme de prévention de la malnutrition

Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Catégorie d'activités 1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale

Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Hypothèses

L'obtention de cet effet direct nécessite de bénéficier de financements réguliers, de données factuelles et de partenariats pour favoriser une extension des interventions dans le cadre plus large des systèmes alimentaires. Cela passe en outre par un soutien politique fort, la mobilisation des communautés, une demande soutenue du marché et un suivi efficace

Indicateurs d'effet direct

4.3.29 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

4.3.30 Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

4.3.31 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

4.3.35 Indice de capacité d'investissement

4.3.48 Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

4.3.49 Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

4.3.52 Pourcentage de produits alimentaires du PAM achetés à des regroupements de petits exploitants agricoles

4.3.61 Proportion d'aliments achetés à des fournisseurs et à de petits exploitants agricoles régionaux et locaux, en pourcentage de ceux distribués par le PAM dans le pays

Activités et produits

Activité 7: Fournir une assistance technique et renforcer les capacités nationales en vue de mettre en œuvre des programmes intégrés d'adaptation aux changements climatiques qui permettent aux acteurs des secteurs public et privé et aux communautés, en particulier aux femmes et aux jeunes, d'améliorer la production agricole, l'accès aux marchés, la création d'emplois, l'information, les financements et les technologies numériques, de réduire les pertes alimentaires, d'améliorer la qualité, d'augmenter les revenus et d'avoir une alimentation saine

Catégorie d'activités 1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants

Produit 7.1: Les petits exploitants, les coopératives, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises agricoles ainsi que d'autres acteurs des filières ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les réfugiés, bénéficient de l'amélioration des services proposés le long des filières, notamment de formations personnalisées, d'un accès accru à des marchés diversifiés, y compris les écoles, et de méthodes novatrices permettant d'accéder aux services financiers (niveau 1)

Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles

Produit 7.2: Les petits exploitants, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées vivant dans les zones vulnérables, bénéficient d'un meilleur accès à des compétences agricoles tenant compte des enjeux climatiques, ainsi qu'à des services de conseil innovants et de nature à faire évoluer la dynamique des relations femmes-hommes, à des actifs résilients face aux changements climatiques et à des infrastructures qui renforcent leur résilience face aux chocs (niveau 1)

Produit 7.3: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, bénéficient du renforcement des filières locales à dimension nutritionnelle et de l'enrichissement des aliments, de meilleures connaissances en matière de nutrition et de la disponibilité d'aliments nutritifs plus abordables, plus accessibles et plus sûrs (niveau 3)

Produit 7.3: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, bénéficient du renforcement des filières locales à dimension nutritionnelle et de l'enrichissement des aliments, de meilleures connaissances en matière de nutrition et de la disponibilité d'aliments nutritifs plus abordables, plus accessibles et plus sûrs (niveau 3)

Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques

Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques

Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les communautés touchées par une crise au Rwanda recueillent les fruits du renforcement des capacités dont le Gouvernement rwandais et la communauté humanitaire disposent pour intervenir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence qui se présentent

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Le PAM renforce ses partenariats stratégiques avec le Gouvernement et les organismes concernés, en tant que prestataire de services essentiels, tout en collaborant activement avec le comité national de gestion des catastrophes et en coordonnant les interventions mondiales par l'intermédiaire du module de logistique, du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et de L'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST), s'il devaient être activés.

Indicateurs d'effet direct

8.5.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

8.5.46 Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

8.5.72 Nombre de plans de gestion, de processus et de plateformes contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

8.5.77 Nombre de réunions de coordination contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été animées par une entité nationale avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits

Activité 8: Fournir des services et des compétences liés à la chaîne d'approvisionnement qui permettent au Gouvernement et aux partenaires d'apporter une assistance d'urgence en temps voulu aux populations touchées

Catégorie d'activités 2.4: Services à la demande

Produit 8.1: Les personnes touchées par une crise, le Gouvernement et les acteurs humanitaires bénéficient de l'amélioration des services de coordination, de la chaîne d'approvisionnement humanitaire et de la technologie utilisée pour assurer une assistance d'urgence (niveau 2).

Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées

ODD 2: Faim zéro**CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

CC.2. Obligation de rendre compte**Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ									
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1.1	1	Filles	54 134	48 099	49 056	50 014	50 471	85 023
			Garçons	53 941	47 907	48 864	49 822	50 279	84 671
			Femmes	35 885	44 985	46 103	47 220	48 838	82 784
			Hommes	29 333	38 202	39 160	40 117	41 575	70 567
			Total	173 293	179 193	183 183	187 173	191 163	323 045
	2.1	2	Filles	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
			Garçons	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
			Femmes	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	14 000
			Hommes	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
			Total	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
2	4.1	4	Filles	29 485	29 485	29 485	29 485	29 485	38 330
			Garçons	30 515	30 515	30 515	30 515	30 515	39 670
			Total	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	78 000
3	7.1	7	Femmes	6 035	9 567	16 780	10 303	11 039	19 000
			Hommes	6 034	9 567	16 779	10 303	11 039	19 000
			Total	12 069	19 134	33 559	20 606	22 078	38 000
	7.2	7	Femmes	12 084	19 157	33 597	20 630	22 104	38 044
			Hommes	12 083	19 156	33 597	20 630	22 103	38 043
			Total	24 167	38 313	67 194	41 260	44 207	76 087
	7.3	7	Femmes	2 382	3 777	6 624	4 067	4 358	7 500
			Hommes	2 382	3 776	6 623	4 067	4 357	7 500
			Total	4 764	7 553	13 247	8 134	8 715	15 000
Total (hors chevauchement)			Filles	86 019	79 984	80 941	81 899	82 356	135 353
			Garçons	86 856	80 822	81 779	82 737	83 194	136 341
			Femmes	59 186	80 286	105 904	85 020	89 139	161 328
			Hommes	52 232	73 101	98 559	77 517	81 474	147 110
			Total	284 293	314 193	367 183	327 173	336 163	580 132

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ																	
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays														Effet direct 2 du plan stratégique de pays		
	Activité 1 Réfugiés et Rwandais retournant chez eux									Activité 2 Intervention d'urgence pour les Rwandais					Activité 4 Alimentation scolaire		
Type de bénéficiaires	Distribution générale	Distribution générale avec biscuits à haute teneur énergétique	Distribution générale (bénéficiaires modérément vulnérables)	Alimentation scolaire (élèves des écoles maternelles)	Alimentation scolaire (élèves des écoles primaires)	Traitement de la malnutrition (enfants âgés de moins de 5 ans)	Prévention du retard de croissance (enfants de moins de 2 ans)	Prévention du retard de croissance (filles et femmes enceintes ou allaitantes)	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	Distribution générale	Distribution générale avec biscuits à haute teneur énergétique	Prévention du retard de croissance (enfants de moins de 2 ans)	Prévention du retard de croissance (filles et femmes enceintes ou allaitantes)	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Alimentation scolaire (élèves des écoles maternelles)	Alimentation scolaire (élèves des écoles primaires)
Modalité																	
Céréales	410										410					75	120
Légumes secs	120										120					30	40
Huile	30							25	25		30			25	25	5	10
Sel	5										5					3	3
Sucre					7,5			15	15					15	15		
Super Cereal					60			200	200					200	200		
Super Cereal Plus				60			200						200				
Biscuits à haute teneur énergétique		400										400					

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ																	
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays														Effet direct 2 du plan stratégique de pays		
	Activité 1 Réfugiés et Rwandais retournant chez eux										Activité 2 Intervention d'urgence pour les Rwandais				Activité 4 Alimentation scolaire		
Type de bénéficiaires	Distribution générale	Distribution générale avec biscuits à haute teneur énergétique	Distribution générale (bénéficiaires modérément vulnérables)	Alimentation scolaire (élèves des écoles maternelles)	Alimentation scolaire (élèves des écoles primaires)	Traitement de la malnutrition (enfants âgés de moins de 5 ans)	Prévention du retard de croissance (enfants de moins de 2 ans)	Prévention du retard de croissance (filles et femmes enceintes ou allaitantes)	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	Distribution générale	Distribution générale avec biscuits à haute teneur énergétique	Prévention du retard de croissance (enfants de moins de 2 ans)	Prévention du retard de croissance (filles et femmes enceintes ou allaitantes)	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Alimentation scolaire (élèves des écoles maternelles)	Alimentation scolaire (élèves des écoles primaires)
Plumpy'Sup						100											
Total kcal/jour	2 173	1 800	1 087	236	256	535	787	1 031	1 031	1 087	2 173	1 800	787	1 031	1 031	606	847
% de kcal d'origine protéique	11,3	11,10	11,30	9,80	9,20	14	16,60	11,90	11,90	11,30	11,30	11,10	16,60	11,90	11,90	12,00	12,00
Transferts de type monétaire	0,3612		0,1806		0,012					0,1806	0,3612				0,49	0,047	0,047
Nombre de jours d'alimentation par an	90	4	360	199	199	120	360	360	360	105	90	4	120	120	120	199	199

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	7 796	10 076 598
Légumes secs	2 563	3 643 723
Huile et matières grasses	482	933 198
Aliments composés et mélanges	5 942	10 854 111
Autres	241	324 278
Total (produits alimentaires)	17 025	25 831 907
Transferts de type monétaire		92 979 041
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	17 025	118 810 948

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Causes profondes	Intervention face à une crise	
Transferts	126 617 224	37 770 950	24 832 171	574 095	189 794 440
Mise en œuvre	12 513 550	7 429 789	3 930 352	38 336	23 912 028
Coûts d'appui directs ajustés	18 071 787	5 844 549	3 681 989	80 237	27 678 563
Total partiel	157 202 561	51 045 289	32 444 513	692 668	241 385 031
Coûts d'appui indirects (<i>6,5 pour cent</i>)	10 218 166	3 317 944	2 108 893	0	15 645 004
Total	167 420 727	54 363 233	34 553 406	692 668	257 030 034

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition